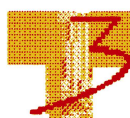


CONTINERE

**3^{ème} concours international de
création d'art textile
contemporain
« Continerre »**

**7^{ème} TRIENNALE INTERNATIONALE
des arts textiles contemporains
DE TOURNAI**

**BELGIQUE
Eté 2011**



Règlement du concours

A. INTRODUCTION

Durant l'été 2011, se tiendra à Tournai en Belgique, la **7^{ème} Triennale internationale des arts textiles contemporains de Tournai**. Le thème « les 5 continents » a été choisi pour cet évènement.

Lors de cette exposition internationale, des bâtiments de prestige de la ville de Tournai seront investis par les œuvres d'artistes invités, provenant des 5 continents.

Il fut une époque très ancienne dans l'histoire de notre planète, où les 5 continents que nous connaissons actuellement, n'en formaient qu'un « la Pangée ». Ce continent unique s'est démantelé sous l'action de la dérive des continents créant ainsi le morcellement des terres qui nous est familier aujourd'hui.

C'est dans le souhait utopique de maintenir la cohésion et de favoriser les échanges entre les peuples et cela malgré leur éloignement, que s'inscrit ce concours « Continere » pour rassembler ce qui est épars et relier ce qui se délie.

Lors des éditions précédentes, les 5^{ème} et 6^{ème} Triennales, un concours international d'art textile contemporain avait été organisé en marge de l'exposition.

Vu le succès rencontré par le concours Ki-monologue lors de la 5^{ème} Triennale sur le Japon et « Dia-Logue », lors de la 6^{ème} Triennale sur l'Italie, **nous souhaitons organiser un nouveau concours dont le thème retenu pour cette édition 2011 est: « Continere » pris dans le sens de « tenir ensemble ».**

Par sa réputation internationale, la Triennale souhaite contribuer à la promotion de l'art textile contemporain.

Le souhait de la Triennale est de laisser aux artistes une liberté maximale pour ce qui concerne la création des œuvres. Cependant, Le présent règlement impose malgré tout certaines contraintes en matière de dimensions ou de dispositions des œuvres, et ce pour des raisons inhérentes à la scénographie.

Toutes **les œuvres sélectionnées** pour ce concours seront présentées au public sous la forme d'une exposition unique dans l'un des lieux investis par la Triennale, la Halle aux draps, située sur la Grand Place en plein cœur de la ville de Tournai.

Michel Van Koninckxloo
Président de la Triennale Internationale de Tournai

B. THEME ET DONNEES TECHNIQUES

THEME : « **Continere** ».

Continere signifie en latin « tenir ensemble ».

Il s'agira donc de créer une œuvre textile qui abordera ce thème, sans exclure d'autres techniques à l'exception de la peinture et de la sculpture.

DONNEES TECHNIQUES

L'œuvre devra faire preuve de hautes qualités techniques et esthétiques.

La forme est libre mais en respectant les dimensions minimales et maximales reprises ci-dessous:

Hauteur minimum : 150 cm	Hauteur maximum : 220 cm
Largeur minimum : 100 cm	Largeur maximum : 220 cm
Epaisseur maximale : 30 cm	

Toutes les matières et techniques sont autorisées pour autant que le principe du croisement de fil dans son interprétation la plus large possible, soit respecté.

L'envers de l'œuvre doit présenter une finition parfaite.

Le concurrent fournira le support et les matériaux nécessaires pour un accrochage dans les meilleures conditions, sachant que l'œuvre sera suspendue à une barre continue située à 60 cm du mur et parallèle au mur.

Il est demandé aux participants du concours d'envoyer **un échantillon** de l'œuvre présentée, en vue de la réalisation d'une mosaïque textile qui sera exposée en même temps que les œuvres retenues et qui restera la propriété de la Triennale.

L'échantillon de l'œuvre sera représentatif de la technique et des matériaux utilisés.

C. CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. L'artiste participant au concours doit présenter **une seule œuvre** répondant aux thèmes et données techniques énumérés dans la rubrique B.
2. L'œuvre ne sera prise en compte par le **jury** que si elle est accompagnée d'un **dossier d'inscription** comprenant :
 - Le formulaire d'inscription, dûment complété et signé, déposé dans une enveloppe fermée.
 - un bref curriculum vitae (français ou anglais) auquel sera joint une photo de l'artiste (format carte d'identité complétée au dos du nom de l'artiste), le tout sera déposée dans une enveloppe fermée.
 - 1 CD-ROM avec 2 photos numériques 300 DPI minimum (Format TIFF ou JPEG) sur fond blanc ou fond de couleur neutre, de 25cm de dimension. L'une des images

devra représenter l'œuvre dans son intégralité, l'autre montrera un détail marquant. Le CD-ROM sera accompagné du titre de l'œuvre avec ses dimensions (H x l x P).

- 1 photo papier en couleur de l'œuvre (25x20cm). Mentionner au dos de la photo, le titre de l'œuvre, ses dimensions, ainsi que le sens ' haut' / ' bas' (top, bottom).
- 1 échantillon représentatif de l'œuvre, mesurant 15 x 15 cm auquel sera joint un document (collé ou épinglé) comportant le titre de l'œuvre, ses dimensions, la technique et la matière utilisée.
- **L'œuvre ne doit en aucun cas être envoyée à la place du CD-rom ou de la photo couleur.**
- **L'ensemble du dossier sera placé dans une grande enveloppe sur laquelle figurera l'adresse de l'expéditeur.**

3. Le dossier complet doit être envoyé impérativement **avant le 1^{er} février 2011**, (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

7ème TRIENNALE INTERNATIONALE des arts textiles contemporains de Tournai

**1, Boulevard des Frères Rimbaud
B-7500 TOURNAI
Belgique**

4. L'artiste autorise la Triennale à utiliser les documents photographiques, libres de droits de reproduction, pour la promotion de l'exposition.

La Triennale s'arroge le droit, dans le cas de sélection de l'œuvre, de refaire les photos si les documents reçus ne sont pas de bonne qualité.

Les photos numériques et l'échantillon ne seront pas restitués ; ils feront partie des archives de la Triennale.

5. La Triennale se charge :

- de l'organisation de l'exposition des œuvres choisies par le jury de sélection du concours ;
- de la garde des œuvres dès leur réception ;
- de la promotion de l'exposition : presse nationale et internationale, Internet, télévision, radio, etc.
- de l'organisation de l'inauguration de l'exposition et de la réception qui suivra ;
- des précisions concernant le lieu d'envoi et des conditions de retour des œuvres, du lieu et dates de dépôt. Pour ceux qui désirent apporter personnellement leur œuvre sur place, des informations leur seront communiquées en temps voulu ;
- du déballage et du remballage des œuvres ;
- de l'entreposage des œuvres ;
- la Triennale assurera les œuvres, du jour de leur arrivée au jour fixé pour leur renvoi vers leurs propriétaires. La Triennale ne sera pas en mesure d'assurer les œuvres sélectionnées dont la valeur n'aura pas été indiquée sur le formulaire d'inscription ;
- de la réalisation du catalogue qui comportera une photographie de chaque œuvre exposée.

6. L'artiste sélectionné s'engage :

- à faire figurer son nom d'une façon discrète sur l'œuvre ;
- à faire parvenir l'œuvre à la Triennale entre le 15 avril et le 2 mai 2011 (sauf week-end et jours fériés);
- à joindre un plan de montage de l'œuvre ;
- à emballer l'œuvre de façon professionnelle, dans un emballage solide, réutilisable garantissant la réexpédition dans les meilleures conditions et sans risques ;
- **à assurer les frais de transport aller-retour, ainsi que l'assurance des œuvres, pendant le transport et leur récupération après l'exposition.**
- à donner des instructions précises au transporteur ;
- à s'occuper des **formalités douanières** des œuvres; à défaut de la prise en charge de ces frais, l'œuvre deviendra la propriété de la Triennale ;
- à faire figurer la valeur assurance de l'œuvre sur le formulaire d'inscription afin que le Comité d'organisation puisse procéder à leur assurance sur les lieux de l'exposition ;
- à prévenir la Triennale de tout changement d'adresse qui peut survenir pendant la période de mise à disposition de son œuvre ;
- Les artistes qui ont apporté personnellement leur œuvre, sont priés de récupérer l'œuvre après la fermeture de l'exposition, avant la date du 1^{er} octobre 2011.
- au-delà du 2 octobre 2011, les œuvres non reprises par les artistes sélectionnés ou pour lesquelles l'artiste n'a pas effectué les démarches pour le retour seront considérées comme définitivement abandonnées au profit de la Triennale.
En aucun cas la Triennale n'effectuera d'avance sur les frais de retour.

Autres dispositions

- Les œuvres des artistes sélectionnés pourront être vendues. Toutefois, le Secrétariat de la Triennale mettra l'acheteur potentiel en contact directement avec l'artiste.
- Dans des cas exceptionnels, le Jury de l'exposition et la Triennale peuvent refuser le droit de participation à un artiste si, par exemple, l'original de l'œuvre diffère de façon significative de l'œuvre présentée sur la diapositive ou sur le CD-rom.

D. SELECTION

- Le Comité de Sélection de la Triennale sera composé de spécialistes dans les domaines de la tapisserie et de l'art textile.
- La sélection se fera en respectant l'anonymat des artistes.
- La Triennale informera les artistes des décisions du Comité de sélection dans le courant du mois de mars 2011.

E. ATTRIBUTION DES PRIX

Un jury international composé principalement de personnalités marquantes et de conservateurs de musées réputés* attribuera trois prix prestigieux.

Premier prix : **5.000 €**

Deuxième prix : **2.000 €**

Troisième prix : **1.000 €**

Les prix récompensent la recherche, la créativité, la contemporanéité, l'emploi de fibres nouvelles.

La remise des prix aura lieu à l'occasion du vernissage de l'exposition de la Triennale en juin 2011. La présence des artistes primés est souhaitée lors du vernissage.

Les décisions du comité de sélection et du jury international de la Triennale seront sans appel.

* Au moins deux personnes du Comité de Sélection feront partie du jury international qui attribuera les prix.

F. SECRETARIAT DE LA TRIENNALE

Tout renseignement peut être obtenu auprès de la

**7^{ème} TRIENNALE INTERNATIONALE
des arts textiles contemporains de Tournai
1, Boulevard des Frères Rimbaut
B-7500 TOURNAI
Belgique**

**du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h**

Secrétaire : Patricia CARLIEZ

TEL : +32 69 84 61 05

FAX : +32 69 84 64 11

e-mail : triennale.tapisserie.tournai@belgacom.net

www.triennaletournai.be

ANNEXE

Formulaire d'inscription dans lequel l'artiste dit avoir pris connaissance du règlement et s'y soumet.